

ARASAPÉ
A l'att. du Comité de Direction
Avenue de la Gare 14
Case postale 61
1880 Bex

n/réf. : 6472/LC/sb

Aigle, le 29 avril 2019

Examen succinct pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 de l' « ARASAPÉ »

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous remettre, en annexe, les constatations et recommandations concernant les comptes au 31 décembre 2018.

Ces comptes ont été révisés sur la base des pièces transmises par vos soins lors de notre révision du 2 avril 2019. Nous vous remercions pour l'accueil fait lors de notre contrôle.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et tout en vous remerciant de la confiance témoignée, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

NOFIVAL SA



Lionel Coutaz

Expert-réviseur agréé

Annexes ment

**« Association régionale de l'action sociale du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut » - Présentation
des constatations de la review de l'exercice du 01.01. au 31.12.2018**

1. Caisse CHF – Fr. 952.05

Un contrôle est assuré par M. Nicollier environ une fois par mois sous la forme d'un recouplement entre les fonds en caisse et le solde du compte dans la comptabilité. Il n'est pas tenu de livre de caisse mais les justificatifs sont à disposition. Une prise de caisse a été faite le 02.04.2019 par Nofival SA et le montant trouvé en caisse correspond à la comptabilité générale.

Une procédure de contrôle périodique est en place et est à maintenir dans le futur. Un contrôle à 4 yeux devrait être envisagé. Les quittances sont visées uniquement par M. Nicollier. Aucun système de visa n'a été mis en place pour les sorties de caisse. Cet élément est à prévoir dans le futur. Une assurance existe en cas de vol d'espèces auprès de l'Axa. Le montant couvert est de Fr. 6'000.-. Le montant en espèce est en relation avec le volume nécessaire.

Pas d'autre remarque à formuler.

2. BCV 5009.76.69 – Fr. 23'389.10

Compte principal du CSR-AAS. Signature collective à deux octroyée au président du Comité de direction et de la secrétaire, ou leurs remplaçants qui sont respectivement la vice-présidente et le directeur selon P.V. no 152 du Comité de direction en date du 1^{er} septembre 2016.

Procédure en place pour les paiements : les factures sont visées par la direction et le président et/ou la vice-présidente de l'association. Les ordres de paiements sont établis par M. Nicollier et libérés par un des membres de la direction via un e-banking.

Lors de notre révision nous avons contrôlé les visas figurant sur les factures et auditionné les personnes en charge des paiements pour confirmer la validité du tableau des signatures autorisées.

Ce mode de fonctionnement permet d'éliminer une partie du risque.

Pas d'autre remarque à formuler.

3. UBS 373284.03 (loyers) – Fr. 2'785.74

Compte sur lequel des avances sont effectuées pour le prélèvement des intérêts et de l'amortissement du prêt de Fr. 1'170'000.-.

Approvisionné par le compte BCV 5009.76.69. Les prélèvements effectués sont faits par débit direct par l'UBS. Un accès e-banking existe, mais la personne concernée n'est plus autorisée. Il faut procéder à l'annulation de cet accès.

Pas d'autre remarque à formuler.

4. UBS 373284.02 (réserve) - Fr. 1'193.65

Compte de réserve, inutilisé en 2018.

En 2018, le compte a enregistré un intérêt bancaire rémunérateur de Fr. 0.10 pour des frais de Fr. 0.85. Bien que sans activité, ce compte diminue toutes les années. Il serait peut-être utile de le clôturer si l'association n'en a pas l'usage.

Pas d'autre remarque à formuler.

5. BCV 5201.84.84 (LAJE) – Fr. 503'012.30

Ce compte est utilisé pour les transactions en lien avec les AJE. Concernant les signatures, le fonctionnement est le même que pour le compte BCV 5009.76.69.

Pas de remarque à formuler.

6. Impôt anticipé – Fr. 188.41

Le solde de Fr. 188.41 est antérieur à 2016. Les efforts qui devraient être fournis pour retracer ce montant sont trop importants par rapport au montant à récupérer. De plus, au sens de la loi, l'impôt anticipé est récupérable uniquement pour les trois derniers exercices. Nous conseillons donc de comptabiliser ce montant en charge.

A l'avenir, un contrôle annuel devrait être fait et si nécessaire remplir la formule 25 en vue de la récupération de cet impôt.

Pas d'autre remarque à formuler.

7. Comptes courants débiteurs – Fr. 718'740.60

Il s'agit principalement des soldes dus par les structures et les communes. Les soldes ont été vérifiés par rapport aux tableaux de répartition et concordent.

Le solde du c/c « assurances retraites » comporte un résidu de l'exercice 2017 non explicable à ce jour.

Le solde du c/c DGCS correspond à celui enregistré dans les comptes de la DGCS – Etat de Vaud selon le justificatif présenté par Mme Huber.

Le solde du c/c CRD PCFam Bex correspond à la facture qui leur a été envoyée pour la location des locaux 2018 et divers frais.

Le solde du c/c Pro Senectute correspond à leur participation 2018 pour les locaux loués dans le bâtiment CSR et les frais de téléphone.

Nous avons constaté que dans le cadre du c/c « assurance retraite » un montant débiteur de Fr. 11'176.20 au 1^{er} janvier 2018 n'a pas été encaissé. Ce problème pourrait être lié à l'introduction du nouveau programme informatique et/ou à des soldes au 31.12.2017 erronés. Nous vous invitons à justifier ces soldes courant 2019 et à comptabiliser les éventuelles écritures correctives nécessaires.

Pas d'autre remarque à formuler.

8. Débiteurs AJE – Fr. 411'853.46

La facturation et le suivi des encaissements (rappels, poursuites...) étaient gérés par la société « Amalthée Sàrl » jusqu'au 31.12.2018. Les montants étaient encaissés directement par l'ARASAPÉ sur le compte BCV n° 5201.84.84. Dès 2019, l'ARASAPÉ a repris la gestion du tout.

Le total des débiteurs AJE au 31.12.2018 s'élève à Fr. 411'853.46. Il concorde avec le total des factures ouvertes selon le programme de facturation. Le compte débiteur n'est pas tenu tout au long de l'année. Une écriture d'ajustement est comptabilisée au 31 décembre.

Au 31.12.2018, M. Nicollier a comptabilisé des écritures d'ajustement. En effet, selon lui, les débiteurs au 31.12.2017 n'étaient pas corrects. Il a donc comptabilisé le montant de Fr. 83'433.11 au débit du compte n° 760.4361 (produit des prestations des mamans de jour) afin que le solde de ce dernier corresponde au total des prestations facturées en 2018 selon le programme de facturation, soit Fr. 2'056.498.65. Le solde de l'ajustement, Fr. 269'564.— a été crédité dans le compte n° 760.4659 (produits sur exercice antérieur).

La somme des factures ouvertes au 31.12.2018 concernant des factures éditées avant le 30.09.18 se monte à Fr. 202'011.56. Un ajustement de Fr. 175'231.91 a été comptabilisé en charge afin que la provision pour perte sur débiteurs atteigne le montant de Fr. 202'011.56.

Selon entretien avec M. Nicollier, une nouvelle gestion de la comptabilisation des débiteurs se met actuellement en place et sera opérationnelle dans le courant de l'année 2019. Le compte « débiteurs AJE » sera alors tenu tout au long de l'année, ce qui permettra un meilleur suivi et l'amélioration des contrôles. Nous appuyons vivement cette modification.

Suivi de l'encaissement des factures : cette tâche est gérée en interne depuis le 01.01.2019. Selon M. Nicollier, la situation des débiteurs sera étudiée méticuleusement en 2019 afin de l'apurer. La liste des débiteurs à annuler devra être validée par le Comité de Direction.

Pas d'autre remarque à formuler.

9. Garantie locative bureau Simplon 25 – Fr. 4'800.—

Un montant de Fr. 4'800.— a été versé au propriétaire sur son compte personnel lors de la signature du premier bail à loyer. Ce montant correspond à deux mensualités de Fr. 2'400.—. Cette première mouture a été modifiée et le bail a été augmenté selon le document transmis par le directeur.

Ce montant n'étant pas bloqué sur un compte bancaire ; la question se pose quant au retour de cette somme en cas de départ de l'association de son lieu actuel.

Si un départ devait être envisagé, une retenue sur les derniers loyers, d'un montant identique, devrait être envisagée afin d'être certains de recouvrer ce montant.

Pas d'autre remarque à formuler.

10. Bâtiment – Fr. 1'825'000.—

Il s'agit de la valeur du bâtiment dont l'Association est propriétaire.

Cette position ne fait pas l'objet d'un amortissement. Selon les valeurs d'assurance de l'ECA, celui-ci est évalué à Fr. 3'966'552.—. Cette valeur est en cours d'analyse afin de déterminer si elle est cohérente.

Un fonds de rénovation existe au passif du bilan pour Fr. 122'661.96 au 1^{er} janvier 2018.

Pas d'autre remarque à formuler.

11. Fonds de rénovation du bâtiment – Fr. 122'661.96

Fonds de rénovation concernant l'immeuble situé à l'Avenue de la Gare 14, à 1880 Bex. Ce fonds de rénovation est alimenté en fonction des résultats.

Dans la pratique, les fonds de rénovation sont approvisionnés à hauteur de 2/oo de la valeur incendie afin de couvrir les rénovations futures. Selon la valeur incendie en notre possession de Fr. 3'966'552.—, le montant minimal d'attribution devrait être d'environ Fr. 7'900.—. Ce montant est attribué en fin d'année lors du bouclage des comptes. Cependant, il est important d'effectuer un programme d'investissements concernant ce bâtiment. En effet, celui-ci permettra de déterminer si le fonds de rénovation actuel est suffisant pour assumer les rénovations futures permettant le maintien du patrimoine. Si cela ne devait pas être le cas, le montant annuel à verser au fonds de rénovation devrait être corrigé.

Nous vous invitons aussi à ouvrir un compte bancaire dédié au fonds de rénovation. Le montant en compte devrait correspondre au montant du fonds de rénovation au passif. Lors de rénovations conséquentes, cela permettrait une disponibilité immédiate des fonds pour régler les travaux, sans grever le fonctionnement habituel de l'Association ou de devoir avoir recours à l'emprunt.

Pas d'autre remarque à formuler.

12. Immobilisations – Fr. 143'171.37

Aucune directive particulière pour les amortissements. Les amortissements sont calculés sur la base des recommandations de l'AFC : 25% sur le mobilier/matériel et 40% sur l'informatique. Cette méthode a été mise en place par Mme Huber. Lors du contrôle des investissements, nous avons constaté que certaines factures concernent des frais de maintenance/licence annuels et n'ont pas à être comptabilisés dans les immobilisations. La correction a été apportée aux comptes.

Il est important de différencier les investissements des charges. En effet, un abonnement ou une charge qui revient chaque année ne doit pas être comptabilisé dans les immobilisations. Nous préconisons d'effectuer ce contrôle avant la comptabilisation des amortissements.

Pas d'autre remarque à formuler.

13. Créanciers - Fr. 760'700.40

Factures ouvertes à la date du boucllement.

Nous avons contrôlé les factures ouvertes et effectué des pointages au niveau des visas. Nous avons aussi fait des contrôles sur la délimitation périodique afin de nous assurer que les charges soient dans le bon exercice. Nous pouvons qualifier la délimitation périodique de bonne.

Concernant les visas, nous avons constaté deux factures sur lesquelles ne figurait pas le visa du directeur, par contre celui du président était présent. Il s'agissait d'un versement pour la machine à affranchir ainsi que les frais d'envoi postaux du mois d'octobre. Nous avons demandé de corriger ce point.

Pas d'autre remarque à formuler.

14. C/c créanciers - Fr. 1'011'601.91

Il s'agit principalement des soldes dus aux structures et aux communes. Les soldes ont été vérifiés par rapport aux tableaux de répartition et concordent.

Les soldes des c/c «AVS », « assurance maladie » et « assurance accident » ne concordent pas avec les décomptes finaux annuels.

Nous avons constaté que dans le cadre des c/c cités, les soldes facturés par les diverses assurances ne concordent pas avec le solde des comptes au 31.12.2018. Ce problème pourrait être lié à l'introduction du nouveau programme informatique et/ou à des soldes au 31.12.2017 erronés. Nous vous invitons à justifier ces soldes courant 2019 et à comptabiliser les éventuelles écritures correctives nécessaires.

Pas d'autre remarque à formuler.

15. Emprunt hypothécaire – Fr. 1'170'000.—

Le solde de l'emprunt correspond à l'attestation bancaire et les intérêts débiteurs ont été comptabilisés.

Pas de remarque à formuler.

16. Passifs transitoires – Fr 221'018.84

Cette position regroupe divers passifs transitoires, notamment l'AJE et le compte d'attente.

Compte attente : le montant de Fr. 970.25 correspond à divers paiements à la société « Masset » effectués en novembre 2018 et revenus en retour.

Pas d'autre remarque à formuler.

17. Divers – système informatique

Lors de notre review, des anomalies ont été détectées au niveau du système informatique. En effet, certaines écritures du module « salaires » n'étaient pas comptabilisées dans le module « comptabilité ». Il s'agissait des salaires du mois de septembre. Cet élément a été corrigé mais reste actuellement non expliqué au niveau technique.

Cette constatation incite à la prudence et surtout à la mise en place de contrôles périodiques soit par le biais de votre informaticien soit en interne. Un contrôle mensuel devrait être envisagé et les investigations poursuivies afin de déterminer si d'autres secteurs sont touchés. Le concepteur du programme informatique tend à maximiser la sécurité et la possibilité d'effectuer des modifications sur les transactions enregistrées. Cependant, au moment du bouclage des comptes, la structure aurait besoin de pouvoir effectuer des écritures correctives sur l'exercice concerné sans devoir attendre l'exercice suivant. Cette problématique concerne en majeure partie les salaires (suite à la réception des décomptes finaux). Nous suggérons la création d'une période « 14 » ou « bouclage » qui pourrait être dédiée aux corrections.

Pas d'autre remarque à formuler.

18. Check-list

A la suite de notre premier contrôle, nous vous proposons une check-list des pré-contrôles à effectuer pour les prochains exercices, avant notre arrivée ainsi que des documents à préparer.

RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS RESULTANT DE L'EXAMEN DEMANDE PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE (DGCS) SUR LES COMPTES 2018 DE L'ARASAPE, ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE POUR LES DISTRICTS D'AIGLE ET DU PAYS-D'ENHAUT

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures convenues avec la Direction générale de la cohésion sociale, détaillées ci-après, concernant les comptes du CSR de l'ARASAPE au 31 décembre 2018.

Notre mandat a été effectué selon la Norme d'audit suisse 920 'Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues'. Nous avons obtenu tous les éléments probants appropriés. Nos opérations d'audit ont servi uniquement à vous permettre de vous faire une opinion sur les éléments demandés en annexe, dont vous trouverez le détail ci-après :

1. Auditer le processus de validation des paiements RI aux bénéficiaires par sondage de dossiers
2. Les opérations sur les comptes bancaires et postaux (y compris l'e-banking) sont-elles soumises à la double signature ?
3. a) Les avances de salaires effectuées durant l'année 2018 ont-elles été régularisées au 31.12.2018 ?
b) Existe-t-il des prêts au personnel ? Si oui, ceux-ci ont-ils fait l'objet d'une convention formalisée et validée par la direction ?

Nos constatations figurent dans les documents «Check-list des contrôles à effectuer chaque année par l'organe de révision» et l'annexe «Eléments particuliers demandés par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) de l'Etat de Vaud devant faire l'objet d'un contrôle par l'organe de révision du CSR».

Les opérations d'audit mentionnées ci-dessus ne constituant ni un audit, ni une review (examen succinct) en conformité avec les normes d'audit suisses, nous ne donnons pas d'assurance au sens exprimé dans les NAS.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but, ni remis à aucune autre partie, à l'exception de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Il se réfère uniquement aux rubriques et comptes désignés ci-dessus et non à de quelconques autres informations financières.

Aigle, le 29 avril 2019

NOFIVAL SA


Lionel Coutaz

Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Sandrine Brön

Réviseur agréé

Annexe : Eléments particuliers demandés par la DGCS de l'Etat de Vaud devant faire l'objet d'un contrôle par l'organe de révision
Check-list des contrôles à effectuer chaque année par l'organe de révision

Annexe : Eléments particuliers demandés par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) de l'Etat de Vaud devant faire l'objet d'un contrôle par l'organe de révision du CSR de l'ARASAPE, Association régionale de l'action sociale pour les districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut.

Afin d'accroître le niveau de surveillance des institutions subventionnées par la DGCS, celui-ci demande à chaque organe de révision d'un CSR de réaliser les contrôles, pour l'exercice 2018, mentionnés ci-après.

Eléments devant faire l'objet d'un contrôle par l'organe de révision, selon la NAS 920, pour les comptes 2018 :

	Oui	Non	N/A
1. Audite le processus de validation des paiements du RI aux bénéficiaires <u>par sondage de dossiers</u>	x		

Commentaire :

Le processus de validation est clairement décrit dans un document. Les fonctions gestion administrative des dossiers et comptabilité sont clairement séparées. Les paiements sont soumis à une double validation.

	Oui	Non	N/A
2. Les opérations sur les comptes bancaires et postaux (y compris l'e-banking) sont-elles soumises à la double signature ?	X		

Commentaire :

Pas de commentaire

	Oui	Non	N/A
3. Les loyers sont-ils facturés à la DGCS selon les coûts effectifs et correspondent uniquement à l'utilisation du CSR subventionné par le budget RAS ?			X

Commentaire :

Pas soumis à contrôle en 2018

	Oui	Non	N/A
4. a) Les avances de salaires effectuées durant l'année 2018 ont-elles été régularisées au 31.12.2018 ?	x		
b) Existe-t-il des prêts au personnel ? Si oui, ceux-ci ont-ils fait l'objet d'une convention formalisée et validée par la direction ?		x	

Commentaires :
Pas de commentaire

5. Les factures internes (salaires, conciergerie, etc.) sont-elles établies correctement en relation avec le CSR ?

Oui

Non

N/A

X

Commentaire :
Pas soumis à contrôle en 2018

6. Existe-t-il des règles formalisées en matière de validation des factures ? (liste de visas autorisés, procédure d'achats, personnes responsables du contrôle)

Oui

Non

N/A

X

Commentaire :
Pas soumis à contrôle en 2018

7. Est-ce que le processus d'achat de matériel ou de prestations est formalisé et documenté ?

Oui

Non

N/A

X

Commentaire :
Pas soumis à contrôle en 2018

8. Vérifie l'ouverture et la clôture des comptes de bilan

Oui

Non

N/A

X

Commentaire :
Pas soumis à contrôle en 2018

9. Les remboursements APG et autres remboursements sur salaire sont-ils comptabilisés correctement lors du bouclage annuel et transmis à la DGCS ?	Oui	Non	N/A
			X

Commentaire :
Pas soumis à contrôle en 2018

CHECK-LIST DES CONTROLES A EFFECTUER CHAQUE ANNEE PAR L'ORGANE DE REVISION

Eléments devant faire l'objet d'un contrôle par l'organe de révision, selon la NAS 920, pour les comptes 2018 :

Bilan

1. Vérifie que les actifs et les passifs portés au bilan sont conformes aux existants et ont été évalués conformément aux dispositions légales.	OK	Pas OK
	x	
2. Vérifie la bonne imputation des actifs et passifs : respect de la nature des comptes et du plan comptable	Oui	Non
	x	
3. Respect de la nature des comptes et du plan comptable	Oui	Non
	x	
4. Vérifie les attributions et dissolutions des réserves, provisions et capitaux propres, en particulier l'existence de décisions formalisées avalisant les attributions et dissolutions.	Oui	Non
	x	
5. S'assure de la justification des investissements, des acquisitions importantes et des gros travaux ainsi que du respect des normes en matière d'activation au bilan et d'amortissements	Oui	Non
	x	

Compte d'exploitation et de pertes et profits

6. Vérifie le respect des principes d'intégralité et d'annualité des charges et produits, par sondage	Oui	Non
	x	
7. Vérifie la bonne imputation des charges et produits : respect de la nature des comptes	Oui	Non
	x	
8. Vérifie la concordance entre les subventions allouées par le canton et leur comptabilisation	Oui	Non
	x	
9. Vérifie que la comptabilité est périodiquement tenue ?	Oui	Non
	x	
10. S'assure du respect de la procédure de clôture des comptes détaillée dans les directives du canton (réconciliation des comptes courants Etat-ARAS)	Oui	Non
	x	
11. S'assure de la concordance entre les états financiers et le reporting émis à l'attention du canton-?	Oui	Non
	x	

ARASAPE - Association régionale de l'action sociale pour le district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut

COMPTES DE BILAN		AU 31.12.2018		AU 31.12.2017		Différences							
ACTIFS MOBILISES		Actifs		Passifs		Actifs		Passifs					
Caisse	SFr.	952.05				SFr.	1'153.80			SFr.	-201.75		
BCV c/c fonctionnement CSR	SFr.	23'389.10				SFr.	572'595.70			SFr.	-549'206.60		
UBS c/c loyers	SFr.	2'785.74				SFr.	-342.71			SFr.	3'128.45		
UBS c/c réserves et rénovations	SFr.	1'193.65				SFr.	1'194.40			SFr.	-0.75		
BCV c/c AJE (accueil de jour des enfants)	SFr.	503'012.30				SFr.	641'970.20			SFr.	-138'957.90		
Impôt anticipé à récupérer	SFr.	188.41				SFr.	188.41			SFr.	-		
c/c impôt à la source	SFr.	1'530.61				SFr.	8'574.35			SFr.	-7'043.74		
c/c DSAS (anc. SPAS)	SFr.	5'977.60				SFr.	-			SFr.	5'977.60		
c/c structures d'accueil	SFr.	635'019.53				SFr.	557'014.83			SFr.	78'004.70		
c/c communes	SFr.	13'364.10				SFr.	13'717.24			SFr.	-353.14		
Débiteurs AJE	SFr.	411'853.46				SFr.	225'722.57			SFr.	186'130.89		
Débiteurs divers	SFr.	62'660.35				SFr.	34'794.10			SFr.	27'866.25		
Dépôt de garantie (y compris garantie locative Simplon 25)	SFr.	4'900.00				SFr.	4'900.00			SFr.	-		
Actifs transitoires	SFr.	442'639.93				SFr.	339'501.45			SFr.	103'138.48		
Total des actifs mobilisés	SFr.	2'109'466.83				SFr.	2'400'984.34			SFr.	-291'517.51		
ACTIFS IMMOBILISES													
Bâtiment	SFr.	1'825'000.00				SFr.	1'850'000.00			SFr.	-25'000.00		
Agencement mobilier et matériel informatique	SFr.	143'171.37				SFr.	129'254.00			SFr.	13'917.37		
Total des actifs immobilisés	SFr.	1'968'171.37				SFr.	1'979'254.00			SFr.	-11'082.63		
DETTES EXIGIBLES													
Créanciers divers			SFr.	760'700.40				SFr.	207'112.71		SFr.	553'587.69	
c/c AVS			SFr.	24'464.85				SFr.	172'963.40		SFr.	-148'498.55	
c/c assurance maladie			SFr.	86'294.90				SFr.	19'673.55		SFr.	66'621.35	
c/c assurance accidents			SFr.	20'421.65				SFr.	567.95		SFr.	19'853.70	
c/c FAJE			SFr.	40'114.86				SFr.	102'448.01		SFr.	-62'333.15	
c/c structures d'accueil			SFr.	99'499.52				SFr.	169'631.22		SFr.	-70'131.70	
c/c communes			SFr.	549'409.44				SFr.	1'005'598.50		SFr.	-456'189.06	
Passifs transitoires			SFr.	412'415.53				SFr.	352'227.50		SFr.	60'188.03	
Avance à terme fixe UBS			SFr.	1'170'000.00				SFr.	1'230'000.00		SFr.	-60'000.00	
Total des dettes exigibles			SFr.	3'163'321.15				SFr.	3'260'222.84		SFr.	-96'901.69	
FONDS AFFECTES													
Fonds de rénovation du bâtiment			SFr.	122'661.96				SFr.	122'167.38		SFr.	494.58	
Fonds de réserve pour égalisation des résultats futurs			SFr.	175'000.00				SFr.	175'000.00		SFr.	-	
Fonds de réserve pour préjudices financiers			SFr.	80'000.00				SFr.	80'000.00		SFr.	-	
Fonds de réserve général DSAS			SFr.	368'353.77				SFr.	368'353.77		SFr.	-	
Fonds de réserve pour régularisation des résultats DSAS			SFr.	127'220.12				SFr.	186'268.43		SFr.	-59'048.31	
Fonds de réserve Réseau AJE pour projets futurs (Parascolaires)			SFr.	130'000.00				SFr.	130'000.00		SFr.	-	
Provision pour pertes sur débiteurs AJE			SFr.	202'011.56				SFr.	26'779.65		SFr.	175'231.91	
Total des fonds affectés			SFr.	1'205'247.41				SFr.	1'088'569.23		SFr.	116'678.18	
Excédent de charges				SFr.		-290'930.36			SFr.		31'446.27	SFr.	-322'376.63
TOTAUX	SFr.	4'077'638.20	SFr.	4'077'638.20	SFr.	4'380'238.34	SFr.	4'380'238.34	SFr.	4'380'238.34	SFr.	-302'600.14	

ARASAPE - Association régionale de l'action sociale pour le district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut

Résumé comptes de fonctionnement	Exercice 2018	Budget 2018	Exercice 2017	Diff. ex. 2018 vs 2017
1 Fonctionnement CSR (enveloppe R.I.)	Charges	Produits		
Traitement du personnel	SFr. 4'913'138.51	SFr. 4'267'500.00	SFr. 4'478'003.50	SFr. 435'135.01
Frais d'exploitation	SFr. 621'164.14	SFr. 459'900.00	SFr. 447'226.46	SFr. 173'937.68
Participations du DSAS R.I. pour traitements (y.c. apprentis et stagiaires)		SFr. -4'397'860.00	SFr. -4'618'495.00	SFr. 12'003.00
Participations du DSAS R.I. pour frais d'exploitation		SFr. -453'900.00	SFr. -391'675.00	SFr. -40'525.00
Subventionnements complémentaires du SPAS (OCBE-MAMAC)		SFr. -	SFr. -31'300.00	SFr. 31'300.00
Remboursement de frais		SFr. 106'416.40	SFr. -121'000.00	SFr. -15'704.75
Financement complémentaire du DSAS		SFr. 225'464.00	SFr. -58'950.00	SFr. -192'764.00
Prélèvement dans le fonds de réserve pr régul. des résultats DSAS		SFr. -	SFr. -	
Réduction subvention annuelle (chiffre 5.3 DE) remboursée au SPAS	SFr. 280'800.00	SFr. -	SFr. 298'700.00	SFr. 17'900.00
Excédent de produits - / charges +		SFr. 444'530.25	SFr. -304'330.00	SFr. 385'481.94
Total frais de fonctionnement du CSR (enveloppe R.I.)	SFr. 5'815'102.65	SFr. 5'815'102.65	SFr. -	SFr. 806'763.88
2 Fonctionnement RAS (hors enveloppe R.I.)	Charges	Produits		
Traitement du comité de direction	SFr. 36'028.81	SFr. 41'249.65	SFr. 44'739.25	SFr. -8'710.44
Frais du Conseil des Régions	SFr. 15'070.80	SFr. 15'000.00	SFr. 14'801.10	SFr. 269.70
Participations de partenaires et produits des exercices antérieurs		SFr. 53'300.00	SFr. -47'300.00	SFr. -3'800.00
Participations des Communes		SFr. -	SFr. -	SFr. -
Excédent de produits - / charges +	SFr. 2'200.39	SFr. 8'949.65	SFr. 10'040.35	SFr. -7'839.96
Total frais de fonctionnement du CSR (hors enveloppe R.I.)	SFr. 53'300.00	SFr. 53'300.00	SFr. -	SFr. -20'080.70
3 Résultat du bâtiment de l'ARASAPE	Charges	Produits		
Charges d'exploitation, y.c. travaux	SFr. 109'341.94	SFr. 104'600.00	SFr. 115'807.75	SFr. -6'465.81
Produits d'exploitation du bâtiment		SFr. -241'800.00	SFr. -216'175.10	SFr. 4'195.00
Dissolution Fonds de réserve du bâtiment		SFr. -	SFr. -	SFr. -
Excédent de produits - / charges +	SFr. 102'638.16	SFr. -137'200.00	SFr. -100'367.35	SFr. 203'005.51
Total résultat du bâtiment	SFr. 211'980.10	SFr. 211'980.10	SFr. -	SFr. 200'734.70
4 Cumul excédent de charges CSR et bâtiment		SFr. 339'691.70	SFr. -31'278.69	SFr. 580'647.49
5 Fonctionnement des AAS	Charges	Produits		
Traitement du personnel	SFr. 1'119'820.38	SFr. 1'140'381.00	SFr. 1'111'577.17	SFr. 8'243.21
Frais d'exploitation	SFr. 205'959.18	SFr. 229'330.00	SFr. 199'340.85	SFr. 6'618.33
Participation de la CCAVS contribution pour AAS		SFr. -79'300.00	SFr. -79'378.36	SFr. -635.04
Participation de la CCAVS contribution pour AR		SFr. -31'700.00	SFr. -31'651.44	SFr. -253.16
Participation de la CCAVS rembt frais de ports		SFr. -10'000.00	SFr. -11'499.15	SFr. 139.15
Conventions avec communes sièges d'AAS		SFr. 64'507.00	SFr. -63'000.00	SFr. 9'507.00
Participation du Canton aux PCFam		SFr. 31'326.75	SFr. -30'400.00	SFr. -13'818.85
Participations des Communes		SFr. 1'155'311.00	SFr. -1'115'430.00	SFr. -39'881.00
Produits divers ou sur exercices antérieurs		SFr. 118.15	SFr. -618.75	SFr. 500.60
Excédent de produits	SFr. 48'761.34	SFr. -	SFr. -167.58	SFr. 48'928.92
Total frais de fonctionnement des AAS	SFr. 1'374'540.90	SFr. 1'374'540.90	SFr. -	SFr. 19'349.16
6 But Optionnel 1 - AZIMUT	Charges	Produits		
Financement du travailleur social de proximité	SFr. 34'395.00	SFr. 34'395.00	SFr. 34'212.00	SFr. 183.00
Participations des Communes		SFr. -34'395.00	SFr. -34'212.00	SFr. -183.00
Total frais de fonctionnement AZIMUT	SFr. 34'395.00	SFr. 34'395.00	SFr. -	SFr. -
7 But Optionnel 2 - Réseau AJE du Chablais	Charges	Produits		
Traitement du personnel coordinatrices et mamans de jour	SFr. 3'103'859.70	SFr. 1'980'375.60	SFr. 2'907'658.67	SFr. 196'201.03
Frais d'exploitation et sur exercices antérieurs	SFr. 1'501'188.20	SFr. 741'220.80	SFr. 853'283.97	SFr. 647'904.23
Subventions FAJE reversées aux structures	SFr. 2'041'723.14	SFr. -	SFr. 1'726'204.29	SFr. 315'518.85
Résultat déficitaires des structures	SFr. 2'865'457.65	SFr. 5'308'380.00	SFr. 2'912'211.45	SFr. -46'753.80
Prélèvement/Attribution au Fonds de réserve pour Projets futurs (Parascolaires)	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Produits des prestations des Mamans de jour		SFr. 2'056'498.65	SFr. -2'219'704.40	SFr. -295'463.48
Subventions reçues de la FAJE		SFr. 2'402'622.15	SFr. -501'892.00	SFr. -314'642.16
Participations des Communes		SFr. 4'772'314.66	SFr. -5'308'380.00	SFr. -341'660.44
Produits divers ou sur exercices antérieurs		SFr. 280'793.23	SFr. -	SFr. -161'104.23
Total frais de fonctionnement AJE	SFr. 9'512'228.69	SFr. 9'512'228.69	SFr. -	SFr. -
CUMUL GENERAL Totaux des comptes	SFr. 17'001'547.34	SFr. 17'001'547.34	SFr. -	SFr. -
CUMUL GENERAL Excédent de charges		SFr. 290'930.36	SFr. -31'446.27	SFr. 31'446.27

ARASAPE - Association régionale de l'action sociale pour le district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut

ATTRIBUTION DE L'EXCEDENT DE PRODUITS		EXERCICE 2018	
		Résultats	Attributions
1 Relations avec communes			
Excédent de produits RAS (hors enveloppe R.I.)	SFr. 2'200.39		
Excédent de produits du bâtiment	SFr. 102'638.16		
Excédent de produits des AAS	SFr. 48'761.34		
Excédent de produits total			SFr. 153'599.89
Total relations avec communes	SFr. 153'599.89		SFr. 153'599.89
2 Relations avec SPAS			
Excédent de charges CSR (enveloppe R.I.)	SFr. -444'530.25		
Excédent de charges total			SFr. -444'530.25
Total relations avec SPAS	SFr. -444'530.25		SFr. -444'530.25
3 Cumul des résultats comptables			
Excédent de produits/charges	SFr. -290'930.36		SFr. -290'930.36

Etat après attributions des résultats de l'exercice 2018

			Attributions
Fonds de rénovation du bâtiment	SFr. 177'587.85	1)	SFr. 54'925.89
			Changement serrures SFr. 50'000
			Aménagement kiosque SFr. 45'000
			Amélioration cafétéria SFr. 80'000
			Enlèvement/élimination cuisines SFr. 36'000
			Enlèvement/élimination salles bains SFr. 60'000
			Création WC communs SFr. 54'000
			Maçonnerie balcons/étanchéité SFr. 36'000
			Ferronnerie SFr. 21'000
			Peinture et tapisserie SFr. 192'000
			Mandataires techniques SFr. 78'600
			Total * SFr. 652'600
Fonds de réserve pour égalisation des résultats	SFr. 175'000.00	2)	SFr. -
Fonds de réserve pour préjudices financiers	SFr. 80'000.00	3)	SFr. -
Fonds de réserves avec le DSAS, selon maximal autorisé	SFr. 51'043.64	4)	SFr. -444'530.25
Fonds de réserve Réseau AJE pour projets futurs (Parascolaires)	SFr. 130'000.00		SFr. -
Provision sur débiteurs douteux	SFr. 202'011.56		SFr. -
Total des fonds affectés	SFr. 815'643.05		SFr. -389'604.36
Mise en c/c en faveur des Communes (s/rubrique AAS)			SFr. 98'674.00
Total des attributions			SFr. -290'930.36

soit 2.-/habitant

à utiliser pour :

1) réfections bâtiment

* selon rapport d'étude de l'entreprise Massimo.

Pas de travaux prévus (hors entretien usuel) pour la chaufferie, l'électricité ni la toiture.

La rubrique historique concernant les serrures est conservée.

2) règlement d'heures supplémentaires

3) couverture pour préjudices financiers et litiges

4) couverture charges induites par la mise en œuvre des nouveaux principes directeurs de l'action sociale vaudoise, selon instructions SPAS